

# DOSSIER DE PRESSE

27 février 2017

## Projet de Santé 2018 – 2027 Réunion – Mayotte

Construisons ensemble  
la santé de demain !

Contact Presse :

Huguette YONG-FONG - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : [huguette.yong-fong@ars.sante.fr](mailto:huguette.yong-fong@ars.sante.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le nouveau Projet de Santé Réunion-Mayotte entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. De février à septembre 2017, l'ARS Océan Indien ouvre une large concertation autour de la définition des priorités de santé pour la période 2018-2027. Il s'agit de construire avec les usagers, acteurs de la santé, collectivités locales et institutionnels la feuille de route permettant d'améliorer la santé des réunionnaises et des réunionnais pour les 10 prochaines années. Parce que la santé est l'affaire de tous, l'Agence organisera un débat public le 23 mars 2017 à La Réunion, sur les enjeux de la décennie à venir et ouvre à compter de ce jour, un appel à contributions en ligne.**

## **— Qu'est-ce qu'un Projet de Santé ?**

Le Projet de Santé 2018-2027 Réunion-Mayotte entrera en vigueur le 1er janvier 2018, après une période de consultation légale, qui sera lancée en septembre 2017.

Il vise à améliorer la santé de la population de La Réunion et de Mayotte pour les 10 prochaines années en définissant les objectifs mais aussi, les réponses à apporter aux grands défis que nous connaissons dans nos territoires (notamment, le développement des maladies chroniques, et particulièrement du diabète, la santé de la mère et de l'enfant, le vieillissement annoncé de la population, l'exercice par les patients de leurs droits et leur demande d'autonomie, ...)

## **— Une démarche participative**

Elaboré tout au long de l'année 2017, le nouveau Projet de Santé Réunion-Mayotte associera le plus grand nombre :

- les professionnels et établissements de santé,
- les institutions concourant à la qualité des conditions de vie, l'éducation, au travail, au logement, aux sports et à la culture, à la lutte contre les inégalités sociales,
- les usagers.

Pour prendre en compte les attentes et contributions de tous ceux qui participent à la santé de la population mais aussi, donner la parole aux usagers, qui sont des acteurs reconnus du système de soins, l'ARS Océan Indien organise un débat public :

**le 23 mars 2017, à partir de 8H30**

Ouvert à tous (participation gratuite)

Inscription par mail à : [PRS2MAYRUN@eneisconseil.com](mailto:PRS2MAYRUN@eneisconseil.com)

Par ailleurs, des contributions en ligne sont également recueillies à partir du site internet de l'ARS Océan Indien : [www.ocean-indien.ars.sante.fr](http://www.ocean-indien.ars.sante.fr)

Ces échanges seront suivis d'autres moments de mobilisations, pour construire un Projet de Santé des réunionnaises et des réunionnais, mobilisant autour de l'ARS Océan Indien l'ensemble des acteurs et partenaires concernés : une ambition partagée pour la santé de tous, des réponses opérationnelles aux besoins de la population.

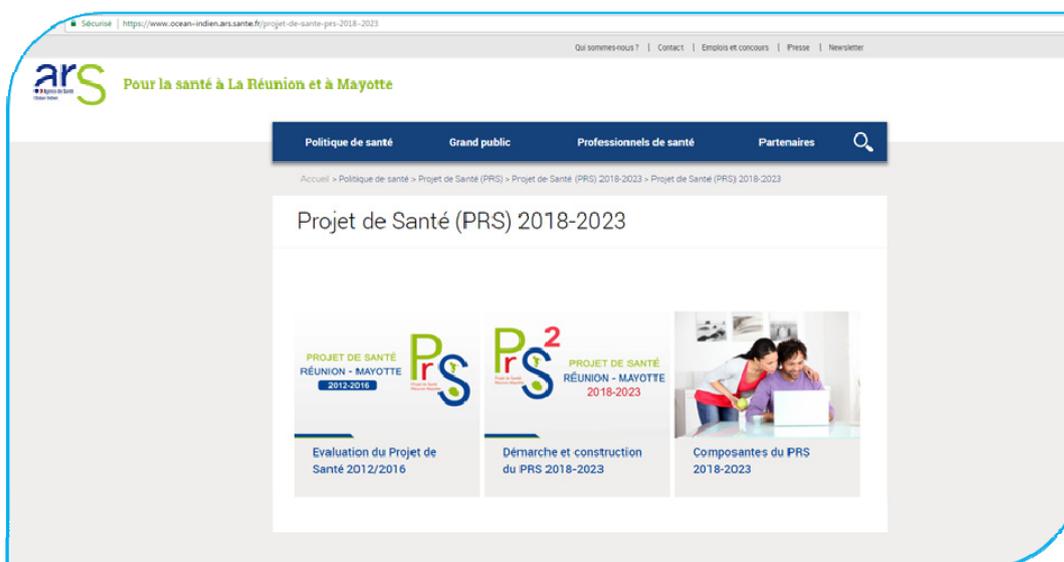
**Construisons ensemble la santé de demain !**

# Sommaire du dossier de presse

- **Qu'est-ce que le Projet de Santé Réunion-Mayotte** **P. 4**
- **Le Projet de Santé Réunion-Mayotte : quel contenu ?** **P. 5**
- **Les principes pour un Projet de Santé partagé et utile** **P. 7**
- **Le calendrier** **P. 8**
- **La concertation autour du Projet de Santé Réunion-Mayotte** **P. 9**

*Pour en savoir plus :*

[www.ocean-indien.ars.sante.fr](http://www.ocean-indien.ars.sante.fr)



## Qu'est que le Projet de Santé Réunion-Mayotte ?

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte (ou PRS 2018-2027) sera élaboré tout au long de l'année 2017. Il définira, pour les 10 prochaines années, les objectifs d'amélioration de la santé de la population des deux îles, et les évolutions nécessaires de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social pour y répondre.

Il fera suite au précédent PRS, adopté en juin 2012, et toujours en vigueur.

Document stratégique et de programmation, il constituera le cadre d'action de l'ARS Océan Indien et guidera les opérateurs de santé et l'ensemble des partenaires dans leurs activités.

Le PRS 2018-2027 portera une vision partagée de la santé avec l'ensemble des pouvoirs publics, dont les missions contribuent à la bonne santé de la population : éducation, formation, logement, aménagement du territoire, environnement, alimentation, activités physiques et sports, travail, protection sociale, recherche...

Il déclinera ainsi la Stratégie Nationale de Santé en privilégiant la promotion de la santé, l'organisation de parcours de santé tout au long de la vie, l'accès aux innovations thérapeutiques, l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il devra répondre aux impératifs de veille et de sécurité sanitaire, et prévoir les capacités de mobilisation du système de santé face aux crises exceptionnelles.

Son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi feront largement appel à la participation des usagers de la santé, mais aussi des professionnels et institutions œuvrant au quotidien pour la santé de tous.

## Le Projet de Santé Réunion-Mayotte : quel contenu ?

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte concernera l'ensemble des activités et secteurs de la santé au sens large, regroupés sous l'appellation « services de santé » : la prévention et la promotion de la santé, les soins de ville, l'hôpital public et privé, le médico-social. Cette approche transversale doit privilégier l'accès à la santé, et la promotion de parcours de santé coordonnés et continus tout au long de la vie.

Le PRS 2018-2027 abordera également les enjeux des ressources humaines, mais également le soutien aux innovations, la recherche, et la connaissance de l'état et des comportements de santé de la population.

Il sera constitué de 3 documents complémentaires :

- le cadre d'orientations stratégiques (COS),
- le schéma régional de santé (SRS),
- le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

S'adressant aux îles de La Réunion et de Mayotte, il comportera pour chacune d'elle, au-delà des dispositions communes, des orientations et objectifs spécifiques, tenant compte des différents contextes socio-sanitaires.

### — Le Cadre d'Orientations Stratégiques : une ambition partagée pour la santé de la population à 10 ans

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé (SNS), et sa déclinaison pour l'Outre-Mer. Il doit porter, pour La Réunion et pour Mayotte, une ambition partagée d'amélioration de la santé de la population et de meilleur fonctionnement du système de santé.

Le Cadre d'Orientations Stratégiques détermine ainsi à 10 ans les objectifs généraux et les résultats attendus. Conformément à l'inscription de la santé dans le pacte républicain, il visera à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Il veillera à ce que les usagers soient pleinement acteurs de leur santé.

La santé de tous résulte certes de la possibilité pour chacun d'avoir accès à des soins de qualité, mais elle est largement déterminée par notre cadre de vie, nos comportements quotidiens, nos conditions d'éducation, d'emploi et de logement.

Le Cadre d'Orientations Stratégiques devra donc favoriser la mobilisation et la coordination de toutes les politiques publiques ayant un impact sur la santé : logement, éducation et formation, environnement, aménagement urbain et équipements collectifs, transports, alimentation, sports et activités physiques, culture...

Le Cadre d'Orientation Stratégiques constituera le socle du Projet de Santé.

## **— Le Schéma Régional de Santé : l'évolution attendue de l'offre de santé**

Le Schéma Régional de Santé propose la traduction opérationnelle du Cadre d'Orientation Stratégiques pour 5 ans, en définissant les évolutions attendues de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social, au regard des besoins de la population, et des exigences de réponse aux crises sanitaires.

Seront notamment pris en compte l'accroissement des maladies chroniques, la persistance d'un risque infectieux fort, la jeunesse de la population des deux îles, avec des démographies dynamiques et un vieillissement déjà engagé à La Réunion, la précarité sociale et des conditions de vie, la disponibilité et la répartition des professionnels de santé, et l'organisation des filières de prises en charge entre les îles.

Le Schéma Régional de Santé s'attache prioritairement à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, à une meilleure coordination des soins et accompagnements, et à une mobilisation accentuée de la prévention.

Il organise les conditions de l'accès à la santé, et de la continuité des parcours, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques, celles en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie.

Il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs pour les activités de soins (médecine, chirurgie, psychiatrie...) et les équipements matériels lourds (scanner et IRM, caisson hyperbare,...) soumis à autorisation, et pour l'offre médico-sociale, en cohérence alors avec les schémas relatifs aux personnes handicapées et aux personnes âgées adoptés par les Conseils Départementaux.

Il comporte un volet spécifique visant à prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement et le cas échéant aux autres pathologies infectieuses existantes ou émergentes.

## **— Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins es personnes les plus démunies (PRAPS) : la préoccupation des plus fragiles**

Le PRAPS constitue le 3<sup>ème</sup> document du Projet de Santé 2018-2027.

Ce programme soutiendra spécifiquement les actions prioritaires à mener localement pour favoriser l'accès des personnes les plus démunies à la santé. Il associera toutes les institutions portant les politiques et dispositifs de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion.

Il doit rendre lisible, et effectif, un effort supplémentaire de la collectivité publique pour ramener vers la santé des personnes entravées dans l'exercice de ce droit du fait de la précarité de leurs conditions de vie.

## Les principes pour un Projet de Santé partagé et utile

**4 grands principes fondent la démarche d'élaboration du Projet de Santé Réunion-Mayotte. Ils sont issus de la Stratégie Nationale de Santé, des exigences de démocratie sanitaire, et de l'évaluation des précédentes expériences de programmation régionale en santé.**

### — Participation & Co-construction

L'élaboration du Projet de Santé Réunion-Mayotte sera nourrie de la participation des partenaires institutionnels, des professionnels de santé, et des usagers des services de santé.

Un diagnostic en santé de nos îles sera partagé.

L'organisation des travaux garantira, tout au long de l'année 2017, cette participation aux réflexions et analyses, et cette co-construction des choix, orientations, et objectifs.

### — Inter-sectorialité & Mobilisation

La mobilisation de l'ensemble des politiques publiques conditionne, au-delà des seules capacités du système de soins, la promotion de la santé tout au long de la vie et l'amélioration effective de la santé de la population.

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte sera l'occasion d'impliquer l'ensemble des institutions, collectivités, organismes publics et privés, ayant un rôle direct ou indirect dans la santé de la population.

Il devra proposer un cadre cohérent de coordination des politiques publiques contribuant localement à la santé.

### — Parcours de santé & Prévention

Le projet de Santé Réunion-Mayotte soutiendra le décloisonnement de l'offre de santé, entre la ville et l'hôpital, et la coopération avec le secteur médico-social.

Il promouvra l'organisation de parcours personnalisés de santé, garantissant la continuité des soins et des accompagnements, favorisant l'autonomie des patients, dans le respect des choix individuels, et proposant une prévention tout au long de la vie.

### — Pragmatisme & Priorisation

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte sera un outil lisible, facilement appropriable par les acteurs de santé, et portant des objectifs réalistes, tenant compte des ressources collectives déjà engagées pour la santé de tous.

Au-delà de choix clairement posés, il sera évolutif et facilitera, sur la durée, la mobilisation et la coopération des acteurs de santé et des usagers.

Il sera soumis à évaluation régulière.

## Le calendrier

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte sera élaboré tout au long de l'année 2017, afin d'aboutir à son adoption pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Deux grandes phases se succéderont, traduisant la démarche participative et répondant à une exigence démocratique :

### — Janvier à août 2017 : l'écriture concertée du Projet de Santé

Cette phase associera l'ensemble des usagers, acteurs, et institutions qui souhaiteront participer aux réflexions et propositions, au travers de débats publics, de consultations en ligne, d'ateliers de co-construction :

- **janvier à mars 2017** ⇒⇒⇒⇒⇒⇒ Diagnostic partagé en santé Réunion et Mayotte
- **mars à avril 2017** ⇒⇒⇒⇒⇒⇒ Cadre d'Orientations Stratégiques à 10 ans
- **avril à août 2017** ⇒⇒⇒⇒⇒⇒ Schéma Régional de Santé  
Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

### — Septembre à décembre 2017 : la consultation sur le Projet de Santé

Le Projet de Santé Réunion-Mayotte sera soumis, avant son adoption par le Directeur Général de l'ARS Océan Indien, à la consultation d'instances et autorités de La Réunion et de Mayotte :

- Conférences de Santé et de l'Autonomie de La Réunion et de Mayotte, réunissant chacune près de 100 représentants des services de santé, des institutions, et de associations d'usagers
- Préfets de La Réunion et de Mayotte
- Collectivités territoriales de La Réunion et de Mayotte
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie

# La concertation autour du Projet de Santé

## — Le débat public

Un débat public contribuera au partage des enjeux en matière de santé à La Réunion et la définition des axes stratégiques pour les 10 prochaines années en matière de politique de santé.

Ouverts aux usagers, professionnels et services de santé, institutions et collectivités, il se tiendra le **23 mars de 8H30 à 17h00**.

Les inscriptions se font par mail, en précisant les coordonnées, à l'adresse suivante :

**PRS2MAYRUN@eneisconseil.com**

## — Les contributions libres

Des contributions en ligne seront recueillies, tout au long de la phase d'élaboration concertée du Projet de Santé Réunion-Mayotte.

Elles viendront alimenter les différents documents constitutifs du PRS 2018-2027, et pourront être reprises lors de la mise en œuvre de ce dernier.

Elles sont à adresser à partir du site de l'ARS Océan Indien :

**[www.ocean-indien.ars.sante.fr](http://www.ocean-indien.ars.sante.fr)**